

A

Le *quoi*, *où* et *qui* du plaidoyer

La Section A nous aide à comprendre ce qu'est le plaidoyer et en quoi il consiste. Elle examine les approches possibles du plaidoyer, les situations dans lesquelles le plaidoyer peut intervenir et les rôles de l'acteur de plaidoyer.



Notes à l'usage du facilitateur

Cette section pose une série de questions auxquelles elle apporte des réponses. Le facilitateur de l'atelier de formation devra se familiariser avec ce matériel.

- Qu'est-ce que le plaidoyer ? 4
- Quel est le but du plaidoyer ? 5
- En quoi consiste le plaidoyer ? 7
- Quelles sont les principales approches du plaidoyer ? 7
- À quel niveau le plaidoyer intervient-il ? 8
- Qui peut exercer le plaidoyer ? 9
- Qu'est-ce qui constitue une bonne pratique en matière de plaidoyer ? 9



Outils

Cette section décrit les outils qui peuvent nous aider à mettre en pratique ce que nous avons appris. Dans le cadre d'un atelier de formation, ces outils peuvent servir de documents à distribuer.

- OUTIL N° 1 : Définitions du plaidoyer 10
- OUTIL N° 2 : Pour, avec ou par ? 11
- OUTIL N° 3 : La pyramide du plaidoyer 12
- OUTIL N° 4 : Les rôles de l'acteur de plaidoyer 13
- OUTIL N° 5 : Liste de contrôle des principes de bonne pratique 14



Exercices de formation

Cette section propose des exercices de formation interactifs réalisables en groupe, destinés à approfondir les questions soulevées et à mettre en pratique les outils de formation. Ces exercices conviennent parfaitement dans le cadre d'un atelier de formation.

- EXERCICE N° 1 : Comprendre le plaidoyer 15
- EXERCICE N° 2 : Les niveaux de plaidoyer 15
- EXERCICE N° 3 : Comprendre ce que font les acteurs de plaidoyer 16
- EXERCICE N° 4 : Reconnaître la bonne pratique 16
- EXERCICE N° 5 : Appliquer la bonne pratique 17

SECTION A Notes à l'usage du facilitateur



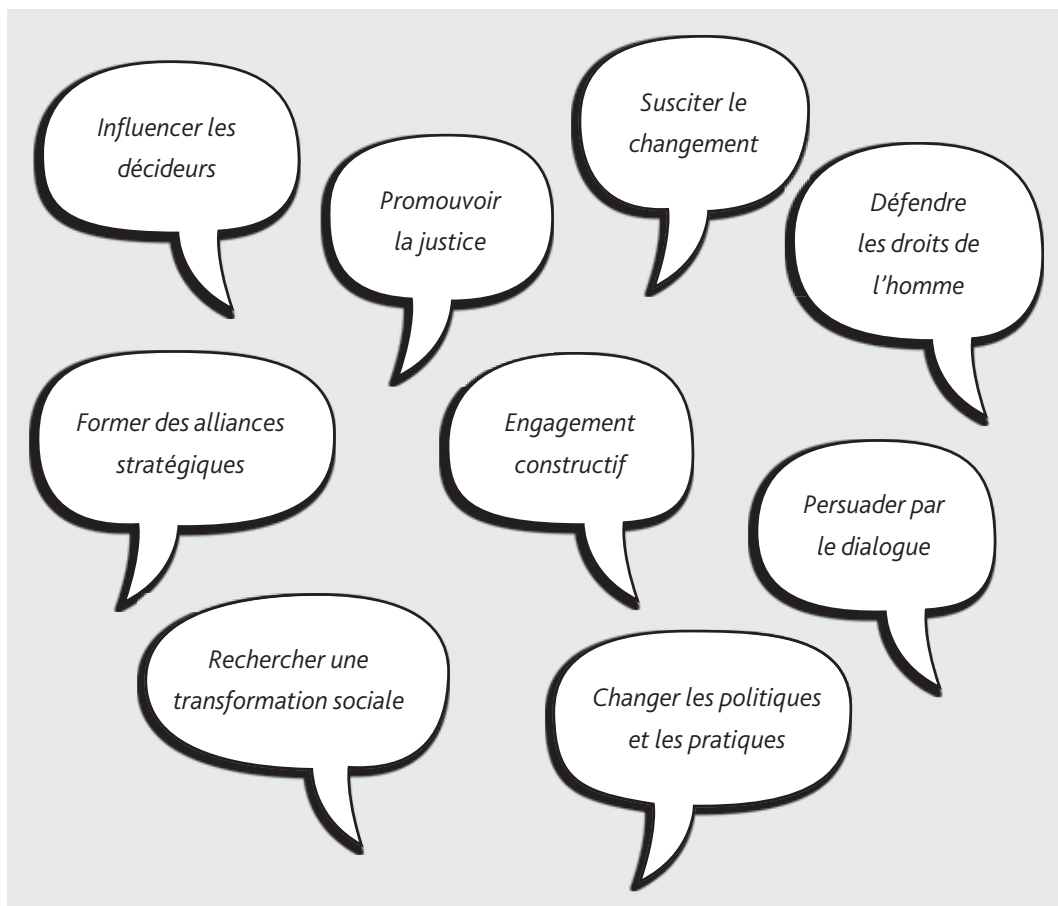
Qu'est-ce que le plaidoyer ?

Le mot « plaidoyer » a différents sens pour différentes personnes dans des contextes différents. Les gens comprennent ce mot en fonction de leur expérience, de leur vision du monde, de leur langue et de leur culture. Certaines personnes voient le plaidoyer comme bénéfique alors que d'autres, qui ont peut-être eu de mauvaises expériences, le considèrent comme quelque chose à éviter. Supposer que quelqu'un comprend le « plaidoyer » de la même manière que nous peut parfois fausser la communication, c'est pourquoi il est important de clarifier une interprétation commune du concept.

Il n'y a pas qu'une seule interprétation correcte du mot « plaidoyer ». Voici la définition qu'en donne Tearfund :

« Influencer les décisions, les politiques et les pratiques de décideurs puissants en vue de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la pauvreté, de rendre justice et de soutenir un bon développement. »

Dans certains contextes, il est risqué de parler de plaidoyer, tandis que dans certaines langues, il n'existe pas de mot équivalent. Dans de telles situations, il peut être indiqué de trouver une autre expression dont le sens est identique dans le contexte donné. Par exemple :



Pour plus d'informations, veuillez consulter l'OUTIL N° 1 : Définitions du plaidoyer.



Quel est le but du plaidoyer ?

Le plaidoyer n'a jamais pour simple but de sensibiliser à une question, un problème ou une situation. Il s'agit toujours de chercher à amener des changements dans les politiques, les pratiques, les systèmes, les structures, les décisions et les attitudes qui engendrent la pauvreté et l'injustice, de manière à ce qu'ils œuvrent en faveur de ceux qui vivent dans la pauvreté.

- Parfois, il n'existe aucune loi ni politique en place, et il faut en élaborer une. Dans ce cas, le plaidoyer consiste à réclamer une nouvelle loi ou politique.

ÉTUDE DE CAS

LIBÉRIA

L'Association des évangéliques du Libéria (Association of Evangelicals of Liberia ou AEL), partenaire de Tearfund, est bien connue pour ses travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. En collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales (ONG), partenaires de développement, acteurs de la société civile, agences des Nations Unies, entreprises du secteur privé et ministères, elle a élaboré un cadre national de politique visant à garantir par la loi l'accès des citoyens à de l'eau propre et salubre, ainsi qu'à de meilleures installations d'assainissement. La politique visait à amener toutes les parties prenantes à :

- établir et renforcer les capacités institutionnelles du secteur de l'eau et de l'assainissement
- assurer l'équité et la hiérarchisation des prestations de services ; mettre au point un système de suivi
- améliorer les mécanismes de financement.

Après plusieurs mois de campagne en faveur de l'approbation du cadre de cette politique, le Président a fini par la signer. Cette adoption a donné à l'AEL et à d'autres acteurs du secteur un plan d'action clair qui, conjugué à la réponse coordonnée d'autres acteurs, a abouti à l'intensification des efforts d'amélioration des services d'eau et d'assainissement pour les citoyens du Libéria.

- Parfois, il existe déjà une loi ou politique en place, mais son caractère injuste ou inefficace peut amener à devoir la modifier. Le plaidoyer consiste alors à demander à ce que la loi ou politique soit amendée et révisée.

ÉTUDE DE CAS

THAÏLANDE

Siam Care, partenaire de Tearfund, s'inquiétait de la stigmatisation associée à la divulgation du statut sérologique VIH sur le carnet de vaccination des enfants. Les mots « séropositif au VIH » étaient tamponnés sur la page de couverture, et les mères des enfants voulaient que leur vie privée soit respectée. Or, la destruction de ces carnets signifiait la perte d'importantes informations sur les vaccins, le développement et la santé des enfants. Siam Care, en association avec d'autres ONG, a conçu un nouveau modèle de carnet de vaccination ne divulguant pas le statut sérologique des enfants. La fondation a également organisé un séminaire, à l'intention du ministère de la Santé publique, à l'occasion duquel elle a présenté le problème ainsi que le nouveau modèle proposé. Le ministère a formé un comité (rassemblant notamment des ONG) chargé d'étudier la question, et le nouveau modèle a été approuvé.

- Parfois, il existe déjà une bonne loi ou politique, mais il faut la faire appliquer. Le plaidoyer consiste dans ce cas à demander à ce que la loi ou politique soit mise en œuvre.

ÉTUDE DE CAS

CAMBODGE

Le trafic d'enfants entre le Cambodge et la Thaïlande est une activité lucrative, malgré les lois censées les protéger. Un partenaire de Tearfund, déterminé à faire appliquer la législation, a emmené des fonctionnaires cambodgiens de l'autre côté de la frontière pour qu'ils voient dans quelles conditions vivaient les enfants victimes de ce trafic. Ce partenaire a travaillé avec les communautés et les Églises pour les sensibiliser aux lois contre le trafic. Il a également encouragé les fonctionnaires, les services chargés du contrôle des frontières et d'autres à assumer leurs responsabilités et à faire respecter la loi. Aujourd'hui, lorsque des enfants sont en danger de devenir victimes de trafic, nombreux sont ceux qui savent comment faire appliquer les lois. Les enfants eux-mêmes savent comment se faire aider. La confiance s'est instaurée entre les différents fonctionnaires censés faire respecter la loi. Les infractions sont de moins en moins fréquentes.

- Parfois, une bonne loi ou politique est en place, mais la manière de l'appliquer est injuste ou discriminatoire. Dans ce cas, le plaidoyer consiste à demander une meilleure application.

ÉTUDE DE CAS

RWANDA

African Evangelistic Enterprise (AEE) est un partenaire de Tearfund qui travaille au Rwanda avec les orphelins dont les parents sont décédés de maladies liées au sida et avec les ménages dont le chef est un enfant. Les membres de l'AEE mènent des initiatives variées, telles qu'un atelier de couture et un atelier de menuiserie dans lesquels les enfants sont formés et vendent leurs produits. L'administration fiscale rwandaise a ordonné que ces initiatives paient des impôts (ce qu'elles ne pouvaient pas se permettre de faire), sous peine de les démanteler. En sa qualité de partenaire de ces initiatives, l'AEE a usé de sa taille et de ses contacts pour organiser une réunion avec le ministère des Affaires sociales. Lors de la réunion, les représentants de l'association ont expliqué que les personnes travaillant dans le cadre de ces initiatives étaient soit des orphelins, soit des membres de familles dont le chef est un enfant, et qu'elles devaient à ce titre être exonérées d'impôts, ce que le ministère a accepté.

- Parfois, il n'existe aucune loi ni politique en place, et il s'agit simplement de changer les attitudes. Le plaidoyer consiste alors à demander un changement d'attitudes ou de pratiques.

ÉTUDE DE CAS

INDE

Pour des raisons diverses, les autorités locales ne voulaient pas fournir de services aux communautés des bidonvilles de Delhi. Un partenaire de Tearfund, Asha, menait un programme de santé communautaire et de développement dans ces bidonvilles. À l'époque, toutes les décisions concernant les bidonvilles étaient prises par ceux qui en étaient propriétaires. Les besoins des personnes les plus pauvres étaient souvent ignorés. Asha a alors tissé des relations avec les propriétaires, en leur montrant qu'il fallait encourager le développement des bidonvilles et la fourniture de services. L'organisation a également mobilisé des groupes de femmes pour qu'elles fassent entendre leurs préoccupations auprès des autorités locales. Ces efforts ont permis à un grand nombre de groupes d'avoir accès à des points d'eau et à des services d'assainissement et de santé.

- Il arrive qu'une loi ou politique soit en place, mais que le gouvernement menace de la modifier. Le plaidoyer consiste alors à bloquer les changements envisagés et à maintenir la loi ou politique existante.

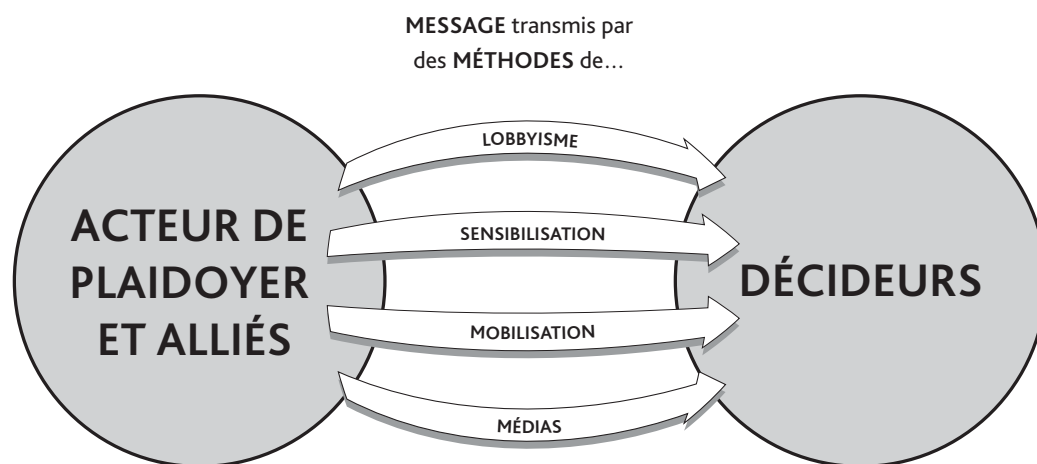


En quoi consiste le plaidoyer ?

Quelle que soit la définition qu'on lui donne, le plaidoyer consiste généralement à/en :

- **INFLUENCER CEUX QUI DÉTIENNENT LE POUVOIR** et éduquer les décideurs quant à leurs obligations de protéger les droits des personnes pauvres, vulnérables et opprimées. Ce travail encourage la redevabilité et permet d'ajuster les rapports de force.
- **S'EXPRIMER ET COMMUNIQUER** en présentant un message clair reposant sur des faits avérés et s'adressant à ceux qui sont à même d'apporter des changements.
- **DONNER À CEUX QUI N'ONT PAS DE POUVOIR LES MOYENS** de devenir des acteurs du changement. Ce travail aide ceux qui se sentent impuissants à prendre conscience du pouvoir qu'ils ont déjà. Il peut renforcer la société civile.
- **DEMANDER JUSTICE** pour les personnes pauvres, vulnérables, opprimées ou injustement traitées.
- **UN PROCESSUS ORGANISÉ**, planifié et stratégique, plutôt qu'un processus basé sur des événements ponctuels. Un processus orienté vers un résultat souhaité, mais aussi flexible et parfois imprévisible.
- **DEMANDER « POURQUOI ? »** tant que l'on n'a pas trouvé les causes sous-jacentes de la pauvreté et de l'injustice.
- **ADOPTER UNE ATTITUDE DÉLIBÉRÉE**, en identifiant les changements souhaités et les personnes capables de les mettre en œuvre.
- **UNE FINALITÉ CLAIRE** qui cherche à réduire la pauvreté et à lutter contre l'injustice en changeant les systèmes, les structures, les politiques, les décisions, les pratiques et les attitudes qui sont à l'origine de la pauvreté et de l'injustice.

Le plaidoyer peut concerner des cas *individuels* de pauvreté et d'injustice, par exemple une campagne visant à obtenir la libération de personnes injustement emprisonnées. Il peut aussi concerner des problèmes de pauvreté et d'injustice à caractère *structurel*, par exemple une campagne visant à obtenir l'annulation de la dette ou à améliorer les règles du commerce international.



L'objectif global est de changer les politiques ou pratiques des décideurs au profit de ceux qui sont pauvres, vulnérables et opprimés.



Quelles sont les principales approches du plaidoyer ?

Il existe trois approches principales du plaidoyer : le plaidoyer *pour*, *avec* et *par* les personnes pauvres, vulnérables et opprimées. Nombreuses sont les initiatives qui font appel aux trois approches à différents moments.

- **Plaidoyer pour les personnes**
Le plaidoyer peut être mené au nom de communautés affectées par une situation, par des personnes et organisations qui ne sont pas directement affectées, notamment le personnel et les sympathisants d'organisations de pays développés.

Cette approche se fait en consultation avec les communautés affectées et avec leur engagement. Elle est efficace dans des situations où les communautés affectées ne sont pas en mesure de s'exprimer, peut-être par peur ou crainte d'un danger. Elle est également indiquée lorsque les acteurs de plaidoyer agissent auprès de décideurs éloignés des communautés affectées, que ce soit en termes de temps ou de distance, à l'instar d'une ONG internationale faisant campagne auprès de l'ONU à propos du changement climatique.

■ **Plaidoyer avec les personnes**

Le plaidoyer peut prendre la forme d'une collaboration entre des communautés affectées par une situation et des personnes qui ne sont pas directement affectées, notamment le personnel et les sympathisants d'organisations de pays développés.

Cette approche est efficace lorsque tous les acteurs de plaidoyer agissent sur des questions identiques ou similaires, et les communautés affectées s'engagent activement. Sans cela, les personnes extérieures aux communautés affectées risquent de dominer le processus de plaidoyer, notamment si elles ont plus de pouvoir, d'argent ou de connaissances, ou jouissent d'un statut plus élevé.

■ **Plaidoyer par les personnes**

Le plaidoyer peut être mené par les communautés directement affectées par une situation. Si le cas s'y prête, les personnes non directement affectées (notamment le personnel et les sympathisants d'organisations de pays développés) peuvent aider les communautés affectées à être elles-mêmes actrices de plaidoyer en renforçant leurs capacités à le faire.

Cette approche est indiquée lorsque les communautés affectées sont les mieux placées pour parler d'une situation. Elle est généralement plus durable et facilite une autonomie accrue. Dans l'hypothèse où elles participent au processus, les personnes extérieures aux communautés affectées doivent prendre garde de ne pas contrôler le processus, ni d'en orienter l'issue.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'OUTIL N° 2 : Pour, avec ou par ?

Il peut être indiqué d'avoir recours aux trois approches à différents moments du processus de plaidoyer. Les organisations de développement qui soutiennent les principes de participation et d'autonomisation devraient aspirer à ce que les personnes vivant dans la pauvreté soient elles-mêmes actrices du plaidoyer et du changement dans leur région. Or, en raison d'un risque ou par manque de compétences et de connaissances, il arrive que le plaidoyer pour les personnes vivant dans la pauvreté soit la seule option possible dans un premier temps.



À quel niveau le plaidoyer intervient-il ?

Le plaidoyer peut intervenir à tous les niveaux de décision : international, régional, national, provincial, circonscription et communauté. Dans la plupart des cas, il doit se faire à tous les niveaux car les décisions prises à un niveau affectent des personnes à un autre niveau. Les décisions prises aux niveaux supérieurs affectent celles des niveaux inférieurs, tandis que les actions menées aux niveaux inférieurs peuvent influencer les politiques adoptées aux niveaux supérieurs.

PAR EXEMPLE : Le changement climatique a un impact au niveau local sur les communautés défavorisées. Or, les négociations sur le changement climatique se mènent au niveau international. Les décisions résultant de ces négociations déterminent, au niveau national, les politiques des gouvernements. La mise en œuvre de ces politiques intervient au niveau provincial et au niveau de la circonscription. Pour traiter les impacts du changement climatique, le travail de plaidoyer peut donc intervenir à tous les niveaux. Il est important de prendre en compte les interconnexions entre les différents niveaux, même si une communauté ou une organisation n'agit qu'à un de ces niveaux.

Dans de nombreuses régions du monde, la présence de l'Église à tous les niveaux lui confère un rôle-clé pour parler en faveur de la justice et provoquer le changement. Ses connaissances et ses relations au niveau local, de même que ses liens avec les structures régionales et nationales, lui donnent un avantage stratégique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'OUTIL N° 3 : La pyramide du plaidoyer.



Qui peut exercer le plaidoyer ?

Certains considèrent le plaidoyer comme une activité professionnelle réservée à une minorité agissant au nom de la majorité de la population. On l'associe parfois aux avocats ou aux politiciens. On le considère comme une activité de confrontation plutôt que de collaboration. Cette perception du plaidoyer est cependant erronée.

Toute personne affectée ou intéressée par une question, un problème ou une situation peut être un acteur de plaidoyer. Ce rôle ne demande aucune qualification particulière.

Un acteur de plaidoyer peut assumer des rôles différents selon le contexte. Il peut ainsi être amené à représenter, accompagner, rendre autonome, servir de médiateur, modéliser, négocier, réseauter, faire pression, mobiliser, pétitionner ou parlementer.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'OUTIL N° 4 : Les rôles de l'acteur de plaidoyer.



Qu'est-ce qui constitue une bonne pratique en matière de plaidoyer ?

Nous avons déjà vu que le plaidoyer peut se faire *pour*, *avec* et *par* les personnes affectées par une situation. Chaque approche peut être la bonne dans certaines situations. Quelle que soit l'approche adoptée, certains principes de bonne pratique vont devoir être appliqués.

■ **Redevabilité**

En matière de plaidoyer, la redevabilité consiste à reconnaître et à assumer la responsabilité des messages, des décisions et des actions de plaidoyer. Nous sommes responsables envers tous ceux qui sont intéressés et affectés par la situation.

■ **Légitimité**

La légitimité consiste à s'assurer que l'acteur de plaidoyer est habilité à agir en cette qualité. Un acteur de plaidoyer légitime est concerné, intéressé ou affecté par le problème, ou a une raison valable d'agir au nom d'autrui.

■ **Participation**

La participation consiste à impliquer toutes les personnes intéressées et/ou affectées par le problème. Elle désigne la consultation et la coopération nécessaires pour s'assurer de donner à chaque personne souhaitant participer l'occasion de le faire tout au long du processus de plaidoyer.

■ **Représentation**

La représentation va veiller à ce que le plaidoyer, lorsqu'il se fait au nom d'autrui, prenne fidèlement en compte les opinions de ces personnes à tous les stades du processus. Il s'agit de communiquer avec les personnes affectées pour s'assurer qu'elles sont satisfaites des messages, des décisions et des actions de plaidoyer qui interviennent en leur nom.

En suivant ces principes, l'acteur de plaidoyer va mieux résister à la tentation de s'empresser à agir au nom de personnes alors qu'il peut le faire en collaboration avec elles voire, dans certains cas, leur donner les moyens d'agir elles-mêmes.

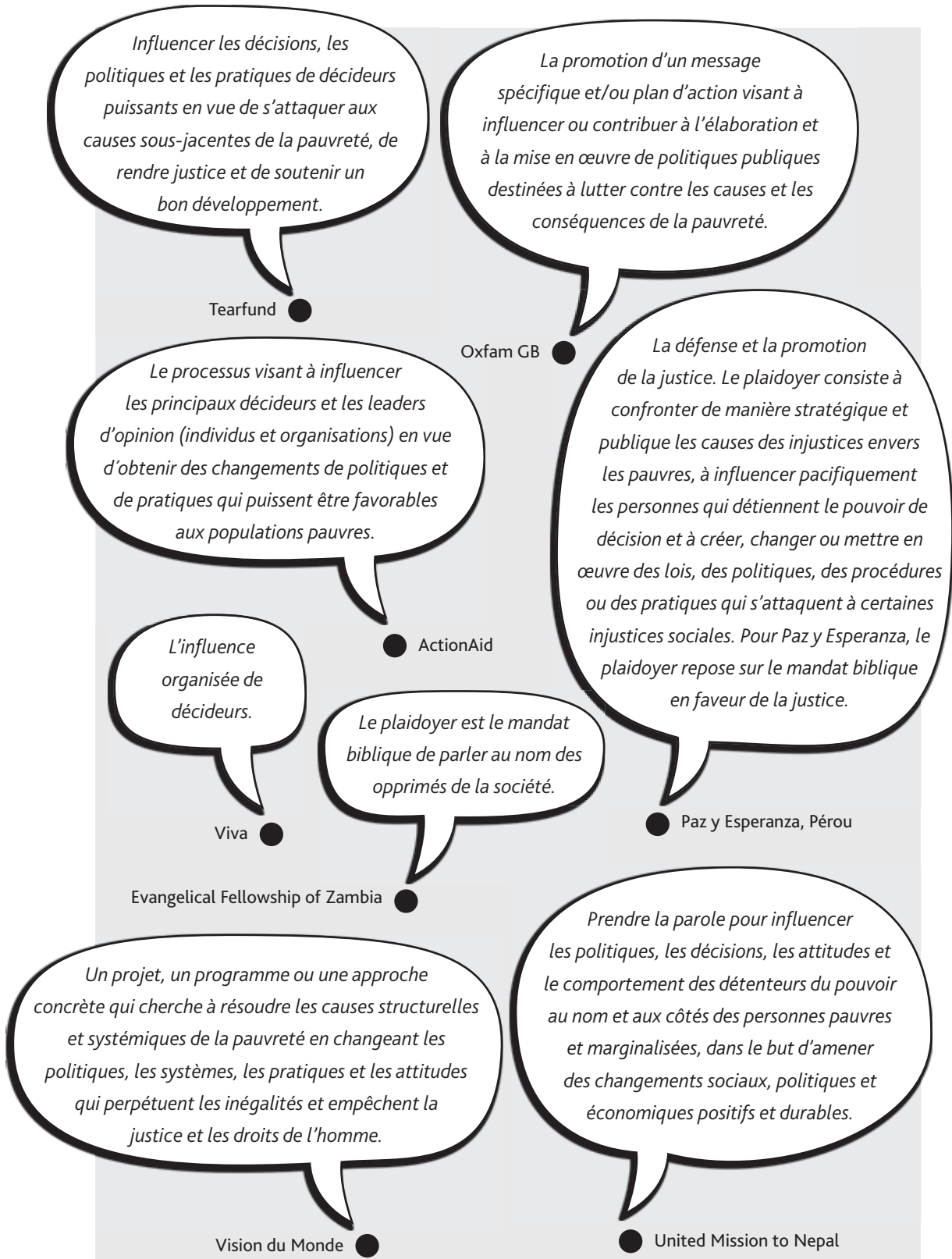
Pour plus d'informations, veuillez consulter l'OUTIL N° 5 : Liste de contrôle des principes de bonne pratique.



OUTIL N° 1

Définitions du plaidoyer

Il existe de nombreuses définitions du plaidoyer. Les définitions correctes ne se limitent pas aux définitions officielles. Voici la définition de Tearfund et quelques autres :





OUTIL N° 2

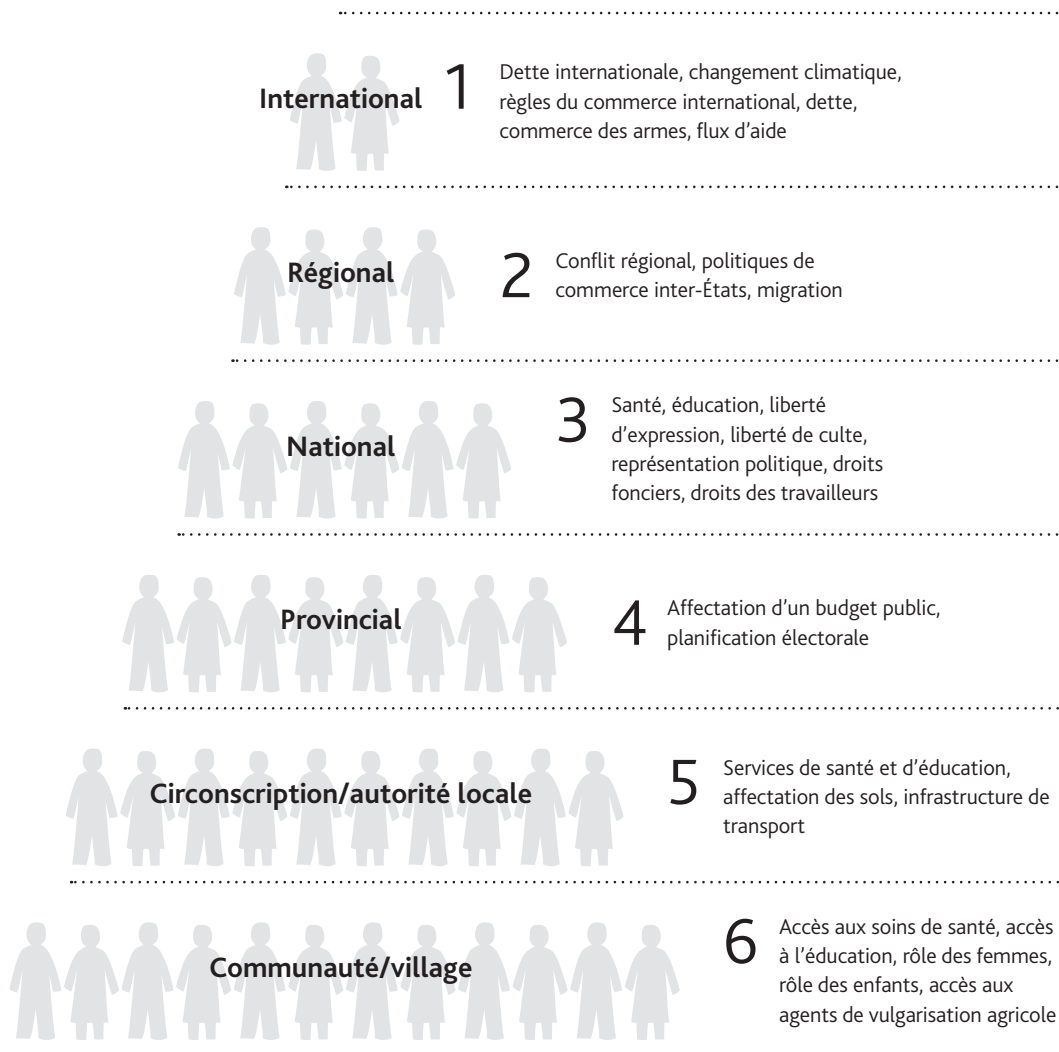
Pour, avec ou par ?

	Quand choisir cette option	Avantages	Inconvénients
Plaidoyer POUR les personnes affectées par une situation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsque la règle de droit, la démocratie et/ou les droits de l'homme ne sont pas respectés, dans le contexte de communautés affectées. ✓ Lorsque les décideurs sont éloignés des communautés affectées, que ce soit en termes de temps ou de distance, et les communautés affectées ont conféré aux acteurs de plaidoyer la légitimité de leur action. 	<ul style="list-style-type: none"> + Les acteurs de plaidoyer peuvent parfois accéder plus rapidement aux décideurs et autres personnes d'influence, et être mieux à même de les influencer. + Les acteurs de plaidoyer à l'abri des situations de peur ou de danger auxquelles les communautés affectées sont confrontées peuvent encourir moins de risques. + Les acteurs de plaidoyer peuvent s'informer aisément sur le contexte plus large. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes extérieures sont souvent celles qui identifient les problèmes. - Les communautés affectées peuvent ne pas être suffisamment consultées dans le cadre du processus de plaidoyer. - Il peut arriver que la diversité des avis recueillis soit limitée, et que les divergences d'opinions soient ignorées ou ne soient pas reconnues. - L'action de plaidoyer tend à ne cibler que les décideurs officiels. - Les acteurs de plaidoyer ne renforcent pas toujours la capacité d'action des groupes locaux.
Plaidoyer AVEC les personnes affectées par une situation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsque les personnes directement affectées et les personnes non affectées plaident sur des thèmes identiques ou similaires. ✓ Lorsque toutes les parties ont intérêt à collaborer. ✓ Lorsqu'il y a un désir de renforcer la capacité de plaidoyer et/ou l'accès aux décideurs des communautés directement affectées par la situation. 	<ul style="list-style-type: none"> + Les communautés affectées identifient elles-mêmes les problèmes. + Mise en commun de la planification, des ressources et de l'action. + Les acteurs de plaidoyer non directement affectés peuvent organiser et mobiliser des personnes extérieures à la situation pour l'action de plaidoyer. + Renforce la capacité, les aptitudes et les compétences en matière de plaidoyer des personnes affectées par une situation. + Améliore l'accès aux décideurs des communautés défavorisées et affectées. + Encourage la collaboration et crée une parole commune forte pour exercer un impact sur la situation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs de plaidoyer non directement affectés peuvent chercher à diriger, à dominer l'action à mener et à abuser de la dynamique du pouvoir, qu'il s'agisse du pouvoir de l'argent, du statut, de la connaissance ou autre. - Les acteurs de plaidoyer directement affectés peuvent se retrouver à participer à des activités de première ligne déterminées et organisées par des acteurs non directement affectés. - Peut être ralenti par la nécessité de parvenir à un accord entre toutes les parties.
Plaidoyer PAR les personnes affectées par une situation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsqu'il y a un désir de renforcer la capacité de plaidoyer et/ou d'accroître l'accès aux décideurs des acteurs de plaidoyer directement affectés par la situation. 	<ul style="list-style-type: none"> + Les communautés affectées identifient elles-mêmes les problèmes. + Autonomisation car les communautés défavorisées et affectées sont elles-mêmes les actrices du changement. + Les acteurs de plaidoyer sont les mieux placés pour mesurer les positions de compromis qui peuvent s'imposer. + Les acteurs de plaidoyer peuvent être à même de rectifier le déséquilibre entre des structures de pouvoir existantes manquant d'équité. + Renforce la capacité de plaidoyer des personnes affectées par une situation. + Sensibilise aux actions de plaidoyer possibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès aux ressources et à l'information est plus limité. - Les acteurs de plaidoyer peuvent manquer de compétences et de connaissances au début. - Peut nécessiter des ressources extérieures importantes au début. - Les personnes extérieures peuvent tenter de contrôler le processus et/ou d'en orienter l'issue. - Les changements de lois, de politiques ou de pratiques peuvent être plus longs à obtenir. - Plus de risques potentiels pour les acteurs de plaidoyer (notamment dans des contextes politiques difficiles).



OUTIL N° 3

La pyramide du plaidoyer

Les niveaux de
plaidoyer

Le plaidoyer intervient à plusieurs niveaux. Il varie en fonction du problème et du type de groupes concernés. Les décisions prises à un niveau affectent des personnes à un autre niveau. C'est pourquoi le plaidoyer est nécessaire à tous les niveaux pour obtenir un changement durable.

Prenons l'exemple d'un gouvernement national qui doit dépenser de l'argent pour rembourser sa dette internationale. En conséquence, il ne peut pas affecter de budget au gouvernement provincial pour financer l'éducation. L'autorité locale ne peut alors pas remplir son rôle de prestation de services d'éducation pour chaque enfant en âge d'école primaire. Dans un tel scénario, l'activité de plaidoyer va devoir cibler l'autorité locale mais aussi le niveau provincial, national et international. Le problème de l'accès à l'éducation primaire pour tous est en effet lié au problème de la dette internationale.

Les personnes en situation de pauvreté pâtissent des conséquences de décisions prises aux niveaux supérieurs de la pyramide. Néanmoins, ces personnes et leurs acteurs de plaidoyer (s'ils ne sont pas les mêmes) peuvent modifier ces décisions en influençant les décideurs à des niveaux supérieurs.

Dans de nombreux pays, la présence de l'Église à tous les niveaux de la pyramide la place dans une position stratégique pour provoquer le changement. Elle peut, par exemple, faire le lien entre les personnes en situation de pauvreté et les personnes d'influence.



OUTIL N° 4

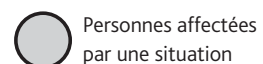
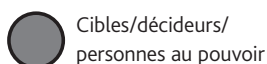
Les rôles de l'acteur de plaidoyer

Un acteur de plaidoyer peut assumer des rôles différents selon les objectifs. En voici quelques-uns :

Rôles de plaidoyer possibles

RÔLE	CARACTÉRISTIQUE	
Représenter	Parler au nom de personnes	
Accompagner	Parler avec des personnes	
Autonomiser	Permettre à des personnes de s'exprimer elles-mêmes	
Servir de médiateur	Faciliter la communication entre des personnes et des décideurs	
Modéliser	Démontrer une politique ou une pratique à des personnes ou décideurs	
Négocier	S'entretenir avec un décideur en vue d'un règlement	
Réseauter	Rassembler des personnes pour parler conjointement	
Faire pression	Persuader un décideur de faire quelque chose	
Mobiliser	Encourager des personnes à agir pour influencer un décideur	
Parlementer	Négocier un règlement	

LÉGENDE





Liste de contrôle des principes de bonne pratique

Redevabilité

- ✓ Les acteurs de plaidoyer reconnaissent-ils et assument-ils la responsabilité des messages et des actions de plaidoyer ?
- ✓ Les acteurs de plaidoyer et les communautés affectées (si différents) reconnaissent-ils l'initiative de plaidoyer comme la leur ?
- ✓ Les acteurs de plaidoyer sont-ils responsables de leurs messages et actions de plaidoyer envers les communautés affectées ?
- ✓ Les acteurs de plaidoyer ont-ils veillé à ne marginaliser personne dans le cadre des prises de décision intervenues dans le processus de plaidoyer ?

Légitimité

- ✓ Les acteurs de plaidoyer sont-ils habilités à agir en cette qualité ?
- ✓ Les acteurs de plaidoyer sont-ils concernés ou affectés par le problème, s'y intéressent-ils, ou ont-ils une raison légitime d'agir au nom d'autrui ?
- ✓ Les acteurs de plaidoyer savent-ils précisément sur quoi s'appuie leur droit d'agir ?
- ✓ Les acteurs de plaidoyer s'engagent-ils à défendre la cause et les intérêts des personnes concernées sur le long terme ?

Participation

- ✓ Les personnes concernées et affectées par le problème ont-elles toutes eu l'occasion d'être consultées, de participer et d'exprimer leurs opinions dans le cadre du processus de plaidoyer ?
- ✓ Les personnes affectées apprécient-elles suffisamment les risques qui sont en jeu ?
- ✓ Les personnes affectées jugent-elles acceptables les messages et les actions de plaidoyer proposés ?
- ✓ Les personnes affectées sont-elles tenues informées de l'évolution du processus de plaidoyer ?
- ✓ Les personnes concernées et affectées par le problème voient-elles leurs capacités à agir elles-mêmes renforcées ?

Représentation

Lorsque le plaidoyer intervient au nom d'autrui :

- ✓ Les communautés affectées ont-elles demandé aux acteurs de plaidoyer (directement ou indirectement) d'agir en leur nom ?
- ✓ Les opinions des communautés affectées ont-elles été fidèlement prises en compte dans l'élaboration des messages et des actions de plaidoyer ?
- ✓ Les personnes concernées et affectées par le problème contribuent-elles tout au long du processus de plaidoyer ?
- ✓ Les communautés affectées sont-elles satisfaites des messages, des décisions et des actions de plaidoyer qui interviennent en leur nom ?

SECTION A Exercices de formation



EXERCICE N° 1

Comprendre le plaidoyer

Objectif	Comprendre ce qu'est le plaidoyer et ses éléments de base
TYPE	Exercice en groupe
MÉTHODES	Réflexion individuelle, discussion en petits groupes et discussion plénière
MATÉRIEL	Notes repositionnables ou fiches cartonnées
DOCUMENTS À DISTRIBUER	OUTIL N° 1 : Définitions du plaidoyer OUTIL N° 2 : Pour, avec ou par ?
ÉTAPES (VERSION 1)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Donnez à chaque participant des notes repositionnables ou fiches cartonnées. 2. Demandez aux participants d'inscrire sur chaque note ou fiche le mot ou la phrase qui leur vient à l'esprit lorsqu'ils entendent le mot « plaidoyer ». 3. Affichez les notes ou fiches au mur ou disposez-les par terre. 4. Invitez les participants à regrouper les idées par thème. 5. Animez une discussion plénière autour des principaux thèmes et tirez-en une interprétation commune du « plaidoyer », ainsi que les principales approches du plaidoyer.
ÉTAPES (VERSION 2)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remettez aux participants l'OUTIL N° 1 : Définitions du plaidoyer et l'OUTIL N° 2 : Pour, avec ou par ? comme documents. 2. Demandez aux participants d'en extraire les éléments clés (mots, phrases, thèmes, problèmes ou déclarations). Ils peuvent réaliser cette activité individuellement ou en petits groupes. 3. Invitez les participants à partager avec le reste du groupe les éléments clés qu'ils ont identifiés. 4. Animez une discussion plénière autour des principaux thèmes et tirez-en une interprétation commune du « plaidoyer ».



EXERCICE N° 2

Les niveaux de plaidoyer

Objectif	Montrer que l'on peut aborder certaines questions de plaidoyer à de nombreux niveaux
TYPE	Exercice en groupe
MÉTHODES	Brainstorming, discussion plénière, études de cas et discussion en petits groupes
DOCUMENT À DISTRIBUER	OUTIL N° 3 : La pyramide du plaidoyer
ÉTAPES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Désignez une des extrémités de la salle comme le « niveau international » et l'autre comme le « niveau local ». 2. Demandez aux participants de se positionner en ligne, dans la salle, en fonction de l'endroit où le plaidoyer va devoir, selon eux, intervenir. 3. Demandez à des personnes situées à des points clés de la ligne d'expliquer pourquoi elles ont choisi de se tenir à cet endroit. 4. Encouragez les participants à partager des exemples de plaidoyer dont ils ont été témoins ou acteurs aux différents niveaux. 5. Remettez l'OUTIL N° 3 : La pyramide du plaidoyer comme document. Dissipez les préjugés et expliquez que le plaidoyer peut intervenir à tout niveau.



EXERCICE N° 3

Comprendre ce que font les acteurs de plaidoyer

Objectif Montrer que les acteurs de plaidoyer peuvent assumer des rôles différents à différents moments

TYPE Exercice en groupe

MÉTHODES Brainstorming, discussion plénière, études de cas, discussion en petits groupes, dessins, jeux de rôle

MATÉRIEL Grande feuille de papier, marqueurs (tableau de conférence éventuellement)

DOCUMENT À DISTRIBUER OUTIL N° 4 : Les rôles de l'acteur de plaidoyer

- ÉTAPES**
1. Dessinez les schémas de « rôles de l'acteur de plaidoyer » de l'OUTIL N° 4 : Les rôles de l'acteur de plaidoyer sur une grande feuille de papier. (Une autre option consiste à sélectionner des études de cas pour démontrer les différents rôles.)
 2. Demandez aux participants de décrire ce qui se passe sur chaque image (ou étude de cas, le cas échéant) et d'établir un lien avec des exemples tirés de leur propre expérience.
 3. En face de chaque image (ou étude de cas, le cas échéant), notez les caractéristiques du rôle qu'elle représente, ainsi que les niveaux auxquels ce type de plaidoyer peut intervenir.
 4. Invitez les participants à ajouter d'autres rôles qui semblent manquer selon eux.
 5. Animez une discussion plénière autour de la manière dont ces rôles s'expriment dans la pratique et remettez-leur un exemplaire de l'OUTIL N° 4 : Les rôles de l'acteur de plaidoyer.
 6. Si vous avez le temps, invitez les participants à travailler par deux pour incarner des jeux de rôle illustrant chaque rôle, et encouragez les observateurs présents à réagir.



EXERCICE N° 4

Reconnaître la bonne pratique

Objectif Comprendre pourquoi les principes de bonne pratique sont nécessaires à l'activité de plaidoyer

TYPE Exercice en groupe

MÉTHODES Jeu de rôle, observation, discussion plénière

DOCUMENT À DISTRIBUER OUTIL N° 5 : Liste de contrôle des principes de bonne pratique

- ÉTAPES**
1. Formez deux groupes de cinq à huit personnes. Invitez les autres participants à observer.
 2. Désignez un responsable dans chaque groupe.
 3. Confiez à chaque groupe une tâche amusante consistant à influencer le responsable désigné pour qu'il accorde au groupe un avantage, par exemple demander un gâteau par jour et par personne jusqu'à la fin de l'année, ou négocier une hausse de salaire, des congés supplémentaires ou un autre avantage.
 4. Prenez à part les deux responsables et expliquez-leur ce qui suit :
 - Le premier responsable doit jouer le rôle d'un responsable dominateur qui n'accepte que les décisions qui viennent de lui. Ce premier responsable ne tolère pas qu'un membre du groupe tente de prendre le contrôle ou d'ignorer le responsable. Même si le responsable n'est pas sûr de la voie à suivre, il doit faire preuve de fermeté et de confiance en soi.
 - Le second responsable est beaucoup plus démocratique. Ce second responsable va consulter l'opinion des membres du groupe et encourager tout le monde à participer. Il n'impose pas sa propre réponse et ne voit pas d'inconvénient à ce que les membres du groupe n'aboutissent pas à une solution.

5. Invitez les deux groupes à exécuter leur jeu de rôle l'un après l'autre.
6. À l'issue de chaque jeu de rôle, encouragez une discussion de groupe :
 - Qu'ont remarqué les observateurs ?
 - Qu'ont ressenti les participants dans chaque groupe ?
 - Qu'ont ressenti les responsables dans chaque groupe ?
 - Quels ont été les résultats obtenus par chacun des types de leadership ?
 - Comment ceci s'appliquerait-il dans une activité de plaidoyer ?
7. Dégagez ce qui constitue une bonne pratique et une mauvaise pratique, et encouragez une discussion sur la manière d'appliquer les principes importants de bonne pratique.
8. Distribuez l'OUTIL N° 5 : Liste de contrôle des principes de bonne pratique.



EXERCICE N° 5

Appliquer la bonne pratique

Objectif	Identifier à quel moment/dans quelles circonstances il convient d'appliquer les principes de bonne pratique
TYPE	Exercice en groupe ou réflexion individuelle
MÉTHODES	Études de cas, travail en petits groupes, discussion plénière
DOCUMENT À DISTRIBUER	OUTIL N° 5 : Liste de contrôle des principes de bonne pratique
ÉTAPES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Divisez les participants en petits groupes ou demandez-leur de travailler individuellement. 2. Remettez-leur un exemplaire de l'OUTIL N° 5 : Liste de contrôle des principes de bonne pratique. 3. Donnez à chaque groupe ou personne une des études de cas du guide, ou demandez-leur de choisir une étude de cas tirée de leur propre expérience. Si vous utilisez des études de cas du guide, veillez à choisir des études qui démontrent clairement l'un des aspects suivants : redevabilité, légitimité, participation ou représentation. 4. Demandez aux participants d'examiner leur étude de cas en utilisant l'OUTIL N° 5 : Liste de contrôle des principes de bonne pratique pour identifier les principes de bonne pratique qui ont été appliqués. Si un principe de bonne pratique qui aurait dû être appliqué ne l'a pas été, demandez aux participants de réfléchir à la raison pour laquelle ce principe n'a pas été appliqué et à ce qui aurait pu se faire différemment. 5. Invitez les participants à réagir individuellement ou en petits groupes en facilitant une discussion plénière. Orientez la discussion vers l'importance qu'il convient d'accorder à l'ensemble des principes de bonne pratique afin de les appliquer chaque fois que c'est possible. Utilisez l'OUTIL N° 5 : Liste de contrôle des principes de bonne pratique pour vous guider.